



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2009
Français
Original : anglais

Rapport sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 13 de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de prendre les mesures définies aux paragraphes 82 à 86 de mon rapport du 16 avril 2009 (S/2009/210) et de lui rendre compte des progrès réalisés d'ici au 30 septembre 2009, le présent rapport, qui fait le point des principaux faits nouveaux survenus en Somalie, contient une évaluation de la situation politique et en matière de sécurité et de la mise en œuvre des mesures définies aux paragraphes 82 à 86 de mon rapport du 16 avril 2009.

II. Principaux faits nouveaux survenus en Somalie

A. Faits nouveaux d'ordre politique

2. Le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie a poursuivi ses efforts en vue de consolider son autorité, en particulier dans le secteur de la sécurité. Le 23 juillet, il a créé une Commission pour la sécurité et la pacification du pays, chargée de réformer les forces de sécurité somaliennes et tous les organismes chargés de l'application des lois. Le même jour, il a annoncé la nomination d'Abdullahi Mohamed Alim au poste de Ministre de la sécurité nationale, en remplacement d'Omar Hashi Adan, assassiné.

3. Le 19 août, le Président Cheick Sharif Ahmed a annoncé un remaniement de son Cabinet, dans le cadre d'une réorganisation interne visant à améliorer la cohérence de l'action du Gouvernement fédéral de transition et sa capacité de fournir des services. Il a confié les ministères clefs des affaires étrangères et de la défense à des personnalités de la précédente administration, le but étant de faire bénéficier le Cabinet de leur expérience et de leurs connaissances techniques. L'Organisation des Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale n'ont cessé d'épauler le Gouvernement dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités.

4. Le Parlement fédéral de transition a continué de se réunir à Mogadiscio. Depuis l'expulsion de sept parlementaires en juillet et les mises en garde du Président du Parlement, qui a averti qu'il prendrait des mesures disciplinaires contre



tous ceux qui ne participaient pas aux sessions, la plupart des parlementaires résidant hors de la Somalie sont rentrés au pays. Dans une allocution prononcée le 27 juillet, le Président Sharif a exhorté les parlementaires à demeurer unis et à s'attacher à défendre le pays contre l'agression étrangère et le terrorisme. Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à appliquer intégralement l'Accord de Djibouti afin d'instaurer une paix durable en Somalie. Le 19 août, le Parlement a entériné la décision prise le 22 juin par le Président de déclarer l'état d'urgence pour une période de trois mois.

5. Les groupes d'opposition armés continuent de résister aux appels que leur lance le Gouvernement fédéral de transition pour qu'ils se joignent à une administration sans exclusive. L'accord de coopération signé le 21 juin 2009 entre le Gouvernement et Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ) constitue une évolution encourageante. Aux termes de cet accord, le Gouvernement fournit un appui militaire et logistique à ce groupe et le consulte pour les questions administratives dans les zones sous son contrôle. Le Gouvernement n'a cessé de solliciter d'autres éléments armés, et ceux qui ont accepté de faire partie de l'administration ont été récompensés par des postes dans le Cabinet. Toutefois, Al-Shabaab et Hizbul Islam, les deux groupes extrémistes qui comptent dans leurs rangs des combattants étrangers et sont soutenus par Al-Qaida, demeurent en dehors du processus de paix.

6. Le 22 août, rejetant l'appel au cessez-le-feu du Président Sharif, des éléments de Hizbul Islam dans la région de Gedo ont annoncé qu'ils s'étaient alliés à Al-Shabaab, semble-t-il en réponse à la coopération entre le Gouvernement fédéral de transition et ses alliés dans la région. Cette décision peut aussi traduire une volonté farouche des groupes extrémistes de consolider leurs forces à un moment où celles du Gouvernement fédéral de transition deviennent de plus en plus résolues et confiantes.

7. Outre la menace que constituent les insurgés, la Somalie pâtit des activités de fauteurs de troubles locaux et étrangers sans scrupules qui, profitant de la situation d'anarchie, ont pris le contrôle des ports et aéroports, à partir desquels ils approvisionnent l'Afrique de l'Est en divers articles de contrebande. Par ailleurs, ils exportent illégalement des produits comme le charbon de bois et le bétail et s'adonnent à la traite d'êtres humains et au trafic de drogue. À cet égard, le port de Kismayo demeure le principal point d'entrée des armes et des moyens logistiques destinés aux insurgés.

8. À la demande du Premier Ministre somalien, l'ONU collabore étroitement avec les autorités somaliennes pour redynamiser et réorienter les activités du Comité de haut niveau, en particulier en ce qui concerne la coordination des politiques et l'application de l'Accord de Djibouti. Le Comité de haut niveau, présidé actuellement par l'ONU, est chargé des questions comme l'élaboration d'une nouvelle constitution, la justice et la réconciliation, la gestion de la crise humanitaire et la mobilisation de l'appui populaire à l'Accord de Djibouti. Il est prévu d'élargir la composition du Comité en septembre pour y inclure la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'équipe de pays des Nations Unies et les représentants de la communauté internationale.

9. Les organisations régionales ont continué d'appuyer le processus de paix en Somalie. Les pays fournisseurs de contingents à l'Union africaine ont tenu une réunion de consultation avec les partenaires internationaux à Addis-Abeba le 20 juillet. Les participants ont demandé aux partenaires d'accélérer le décaissement

des contributions annoncées à la Conférence de Bruxelles et se sont félicités de la coordination de l'appui aux institutions de sécurité somaliennes. Ils ont également souligné l'appel lancé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans son communiqué du 20 mai 2009, entériné par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par l'Assemblée de l'Union africaine à sa treizième session ordinaire, pour que le Conseil de sécurité des Nations Unies prenne immédiatement des mesures et impose notamment des sanctions contre tous les auteurs de troubles. En outre, dans le plan d'action qu'elle a adoptée à sa session extraordinaire tenue à Tripoli le 31 août, l'Union africaine a encouragé le Gouvernement fédéral de transition à redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation et un processus politique sans exclusive et a demandé à toutes les parties somaliennes de souscrire au processus de paix.

10. Le 6 août, le Président Sharif a rencontré la Secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton, à Nairobi. La Secrétaire d'État a réaffirmé l'engagement des États-Unis à soutenir le Gouvernement fédéral de transition. Elle a vertement averti que les États-Unis prendraient des mesures contre l'Érythrée si ce pays ne cessait pas de soutenir les insurgés d'Al-Shabaab en Somalie, arguant que ce soutien équivalait à de l'ingérence dans les affaires intérieures de la Somalie. Lors d'une réunion avec le Président Sharif, le Président kényan, Mwai Kibaki, a réaffirmé que le Kenya continuerait d'appuyer la Somalie et a demandé au Président Sharif de poursuivre la politique d'ouverture à l'égard des éléments de l'opposition qui souhaitent participer au processus de paix.

11. Les donateurs ont continué de décaisser les contributions annoncées à la Conférence de Bruxelles en avril 2009, d'un montant total de plus de 213 millions de dollars. Au 3 septembre, un montant de 196,6 millions de dollars avait été confirmé. Sur ce montant, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les institutions de sécurité somaliennes a reçu environ 830 000 dollars et le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM 24,6 millions de dollars. Les donateurs ont versé directement au Gouvernement fédéral de transition environ 1,5 million de dollars et l'Union africaine a reçu environ 6,7 millions de dollars. L'Union africaine et la Commission européenne élabore un accord de contribution pour permettre le décaissement de la contribution de 60 millions d'euros annoncée par la Commission européenne.

12. Afin d'obtenir la participation des régions autonomes de Somalie, le Premier Ministre, Omar Abdirashid Ali Sharmarke, a eu des entretiens avec les hauts responsables de l'Administration du « Puntland » à Galkayo le 17 août. Les parties sont convenues de mettre en place des comités pour renforcer leur coopération à l'avenir. Aux termes de l'accord signé le 23 août, le « Puntland » accueillera la Commission constitutionnelle fédérale, le principal organe chargé d'élaborer le projet de constitution, ainsi qu'une base pour la lutte contre la piraterie. En outre, le « Puntland » pourrait participer aux conférences internationales sur la Somalie aux côtés des responsables du Gouvernement fédéral de transition et conclure des accords avec les organismes internationaux et les sociétés étrangères, en attendant l'approbation d'une constitution fédérale par référendum.

13. En « Somaliland », les tensions persistent au sujet de la tenue des élections prévues précédemment pour le 27 septembre 2009. Les partis d'opposition, la société civile et le Parlement ont rejeté la décision prise par la Commission électorale nationale, avec l'appui du pouvoir exécutif, de tenir les élections sans

liste électorale. Le 11 août, le Parlement du « Somaliland » a adopté une motion demandant à la Commission électorale nationale et au pouvoir exécutif de rapporter la décision. Le 21 août, le Ministre d'État éthiopien chargé des affaires étrangères a rencontré le Président du « Somaliland », les partis d'opposition, les groupes de la société civile et les notables pour les exhorter à parvenir à un accord. Le 25 août, le Ministre des affaires étrangères du « Somaliland » a demandé à l'Éthiopie de servir de médiateur. Toutefois, faute d'une issue imminente, le Parlement a créé, le 30 août, un comité composé de représentants des trois principaux partis politiques pour mener une action de médiation et en rendre compte. Parallèlement, les efforts de médiation entrepris par les acteurs régionaux et internationaux se poursuivent en vue d'amener les parties à conclure un accord.

B. Sécurité

14. L'insécurité demeure le problème le plus grave auquel fait face la Somalie aujourd'hui. Après les attaques qu'ils ont menées sans succès contre le Gouvernement fédéral de transition en mai et juin, les insurgés d'Al-Shabaab et de Hizbul Islam ont reçu des renforts de milices venant de l'extérieur de Mogadiscio et de combattants étrangers. Pendant la deuxième semaine de juillet, ces groupes ont lancé des attaques d'envergure contre des positions stratégiques clefs en vue de déloger le Gouvernement fédéral de transition. Les combats se sont poursuivis pendant plusieurs jours et on fait particulièrement rage le 12 juillet. Les insurgés sont parvenus jusqu'à 300 mètres du Palais présidentiel (Villa Somalia) et ont cherché à prendre des sites stratégiques comme l'ancien port, ce qui leur aurait permis de contrôler l'accès au port de Mogadiscio. Les forces du Gouvernement fédéral de transition, appuyées par l'AMISOM, ont contraint les insurgés à battre en retraite.

15. La défaite des insurgés à Mogadiscio a été un sérieux revers pour ces derniers et aurait porté un coup à leur cohésion et à leur chaîne de commandement. Dans le même temps, l'AMISOM a démontré qu'elle était capable de protéger les installations gouvernementales et les positions stratégiques contre une attaque soutenue et de repousser les assaillants avec peu de résistance. Toutefois, ni les forces du Gouvernement fédéral de transition ni les insurgés à Mogadiscio n'ont pu consolider leur contrôle sur le territoire contesté. Au début de septembre, diverses milices contrôlaient la plupart des quartiers de Mogadiscio et le district voisin de Banadir, et des combats ont été signalés presque tous les jours, causant quelque 20 à 50 victimes par semaine. La plupart des victimes seraient des combattants, mais de nombreux civils continuent d'être tués par les feux croisés et par les attaques à l'artillerie de longue portée et au mortier. Les 16 août et 11 septembre, des navires affrétés par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie transportant des marchandises pour l'AMISOM ont été attaqués au mortier dans le port de Mogadiscio, ce qui a causé la mort de 5 et de 17 civils respectivement. Un autre navire affrété par le Bureau a été attaqué par des pirates le 27 août près de Mogadiscio mais a pu s'échapper.

16. Les soldats du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM sont constamment pris pour cible, notamment au moyen d'embuscades et d'attaques coordonnées contre des sites stratégiques. Ils demeurent extrêmement vulnérables à des attaques asymétriques, comme l'atteste l'attaque du 17 septembre contre l'AMISOM, lorsque deux véhicules transportant des explosifs sont entrés dans la

zone de l'aéroport de Mogadiscio contrôlée par l'AMISOM et ont été détonés au quartier général de la force et devant un bâtiment utilisé par une société d'approvisionnement sous contrat. Les véhicules utilisés dans l'attaque se sont révélés être des véhicules de l'ONU volés pendant des attaques menées par Al-Shabaab contre les locaux de l'ONU au début de 2009. Selon les estimations fournies par l'AMISOM le 18 septembre, au moins 21 personnes ont été confirmées mortes, dont 17 soldats de l'AMISOM (12 Burundais, y compris le commandant adjoint de la force, et cinq Ougandais). Au moins 40 personnes ont été blessées durant l'attaque, dont plusieurs responsables du Gouvernement fédéral de transition et des entrepreneurs. Comme suite à l'attaque, j'ai fait une déclaration, dans laquelle j'ai condamné l'attaque et promis de soutenir l'Union africaine et l'AMISOM dans les efforts qu'elles mènent pour assurer la paix et la sécurité en Somalie.

17. Hors de Mogadiscio, les conditions de sécurité se sont considérablement détériorées au cours de la période considérée, le Gouvernement et les milices alliées disputant aux insurgés le contrôle de villes stratégiquement importantes dans le sud et le centre du pays. Les forces d'Al-Shabaab et de Hizbul Islam ont été temporairement chassées des villes de Beledweyne et Bulobaarde (région de Hiraan) et de certains bastions des insurgés dans la région de Gedo. Toutefois, les insurgés ont pu ultérieurement reprendre plusieurs de ces localités. Fin août, les forces éthiopiennes auraient traversé la frontière pour aller dans la région de Hiraan et se seraient rendues brièvement à Beledweyne pour déloger les insurgés. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité dans le sud et le centre de la Somalie est devenue plus instable et il est probable que les hostilités se poursuivent en l'état.

18. Les opérations humanitaires dans le sud et le centre de la Somalie s'en ressentent de plus en plus. Les pénuries que connaissent manifestement les insurgés ont entraîné une hausse de la criminalité. Le risque pour le personnel international d'être pris en otage a aussi considérablement augmenté. Néanmoins, quatre agents humanitaires et deux pilotes pris en otage depuis novembre 2008 ont été relâchés le 11 août. Treize agents humanitaires restent en captivité en Somalie et neuf autres ont été tués depuis janvier 2009. Le 20 juillet, des miliciens Al-Shabaab ont pillé les locaux de l'ONU à Baidoa et Wajid et volé du matériel de sécurité et sept véhicules de l'Organisation. Les raids avaient été menés en présence des commandants insurgés qui avaient auparavant donné des assurances pour la sécurité des opérations humanitaires. Fin août, les locaux de plusieurs organisations non gouvernementales ont été attaqués par Al-Shabaab dans les régions du bas et du moyen Djouba et sept organisations non gouvernementales auraient été expulsées de la zone. Le 16 août, les miliciens Al-Shabaab ont encore attaqué les locaux du PAM à Wajid, ce qui a déclenché une fusillade au cours de laquelle trois insurgés ont été tués. On pense que ces attaques avaient pour objectif d'enlever du personnel international pour exiger une rançon. Les assurances données par les dirigeants de l'insurrection dans le sud et le centre de la Somalie étant de moins en moins fiables, il a fallu déplacer le personnel international des Nations Unies des lieux d'affectation du sud et du centre de la Somalie, le dispositif de sécurité faisant actuellement l'objet d'un examen. Le personnel national et les organisations non gouvernementales partenaires continuent de mener des opérations humanitaires essentielles.

C. Situation humanitaire

19. La situation humanitaire en Somalie s'est considérablement détériorée pendant la période à l'examen du fait de l'intensification des combats à Mogadiscio, de l'insécurité croissante dans une grande partie du sud et du centre de la Somalie et de l'aggravation de la sécheresse. Depuis mai, les combats ont déplacé plus de 255 000 personnes, dont certaines sont récemment retournées en raison d'une période de stabilité relative au début de 2009. Au total, 1,5 million de Somaliens ont été déplacés depuis le début de 2007.

20. En août 2009, selon la dernière évaluation de la sécurité alimentaire établie par l'ONU, quelque 3,7 millions de personnes, soit 50 % de la population somalienne, avaient besoin d'un appui en moyen de subsistance et d'une aide humanitaire, soit une augmentation par rapport au chiffre de 3,2 millions enregistré en janvier 2009. La plupart sont concentrées dans les zones contrôlées par les groupes armés dans le sud et le centre de la Somalie. La sécheresse s'aggrave dans le centre du pays et s'étend au nord. À l'insécurité croissante, s'ajoutent les maladies et l'accès limité aux services de santé. Un enfant somalien sur cinq souffre de malnutrition aiguë, contre un sur six en février. Comme note positive, la production agricole a été quasi normale dans certaines parties du sud de la Somalie en raison de la bonne pluviométrie enregistrée d'avril à juin 2009.

21. Du fait du pillage systématique des locaux des organismes d'aide, il est de plus en plus difficile et risqué pour les travailleurs humanitaires de s'acquitter de leur mandat, en particulier dans le sud et le centre du pays. En juillet, l'ONU a dû, pour des raisons de sécurité, remettre à plus tard l'envoi de fournitures devant servir à traiter et prévenir la malnutrition aiguë chez plus de 85 000 enfants dans le sud et le centre de la Somalie. La distribution de moustiquaires pour la prévention du paludisme a aussi été perturbée. Toutefois, les régions de Hiraan et de Galgaduud restent ouvertes aux opérations humanitaires.

22. En juin, les besoins de la Somalie au titre de la procédure d'appel global ont été révisés à la baisse, passant de 984 millions de dollars des États-Unis à 849 millions, ce qui traduit une révision des priorités et des objectifs réalisables pendant le reste de la période de l'appel. Début septembre, la procédure d'appel global n'était financée qu'à 53 %. Le PAM a besoin d'urgence de 217 millions de dollars pour palier le déficit de 216 000 tonnes de produits alimentaires pour la période allant de septembre 2009 à mars 2010. À compter de septembre, le PAM va manquer de produits alimentaires pour nourrir les 3,3 millions de bénéficiaires qu'il a prévus avec les ressources limitées dont il dispose. Avec 19 % des crédits, les secteurs comme l'eau, l'assainissement et la santé demeurent également sous-financés.

D. Droits de l'homme

23. La situation des droits de l'homme dans le sud et le centre de la Somalie n'a guère changé depuis mon dernier rapport. Les combats à Mogadiscio, en particulier les tirs d'obus et l'emploi d'engins explosifs improvisés, y compris dans les quartiers où vivent des civils, ont causé de nombreuses victimes civiles. Les civils vivant dans des zones touchées par le conflit sont également exposés aux attaques physiques, à la violence sexiste ainsi qu'aux arrestations et détentions illégales. Des

groupes armés continueraient de recruter illégalement des enfants de moins de 18 ans.

24. Outre les menaces à la sécurité, des informations font toujours état d'exécutions, d'amputations et d'autres sévices infligés par les groupes extrémistes au nom de la charia. Dans les zones contrôlées par Al-Shabaab, les femmes s'exposent à des peines, y compris la détention, si elles refusent de porter des vêtements jugés appropriés. Les stations de radio et les autres médias continuent aussi de faire l'objet de menaces et d'actes d'intimidation. Si aucune nouvelle mort de journaliste n'a été signalée, les responsables de l'assassinat des six journalistes survenu pendant la première moitié de 2009 n'ont toujours pas répondu de leurs actes. L'impunité pour les violations des droits de l'homme prévaut dans tout le pays. Parallèlement, l'insécurité continue d'entraver la restructuration du secteur de la justice et de l'administration pénitentiaire. Le risque d'une crise en matière de droits de l'homme dans les prisons somaliennes, qui manquent de structures médicales de base, d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'un personnel qualifié, va croissant.

25. Fait encourageant, le Gouvernement fédéral de transition a désigné le Ministre de la promotion de la femme comme son interlocuteur pour les droits de l'homme. La nomination d'un interlocuteur de haut niveau a facilité davantage les activités de renforcement des capacités, sur lesquelles porte la section suivante. Lors d'une réunion avec les responsables de l'ONU en juillet, les autorités du « Puntland » se sont également engagées à mieux faire respecter les droits de l'homme et ont demandé l'appui de l'ONU à cet égard. La constitution adoptée nouvellement prévoit l'institution d'un médiateur pour les droits de l'homme, bien que le poste n'ait pas encore été créé.

26. Au « Somaliland », l'annulation de la liste électorale avait eu une incidence négative sur la situation des droits de l'homme, en particulier sur la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique. Fin août, la police du « Somaliland » aurait fait usage de force excessive lors de manifestations dans plusieurs villes, dont Hargeisa. Bon nombre des manifestants arrêtés, dont des femmes et des mineurs, seraient encore détenus sans mandat. Un membre du Parlement fédéral de transition, originaire de Berbera, aurait été arrêté pour haute trahison puis relâché seulement après s'être dissocié du Gouvernement fédéral de transition. Parallèlement, une station de télévision et de radio indépendante a été fermée pour avoir fait un reportage sur des affrontements entre clans liés à un litige foncier dans lequel seraient impliquées les autorités du « Somaliland ». Les trois journalistes concernés ont été détenus pendant plusieurs semaines sans mandat. Libérés après avoir acquitté une amende, il leur a été interdit d'exercer leur profession pendant six mois. Les autorités du « Somaliland » se sont déclarées disposées à faire la lumière sur ces allégations.

III. Mise en œuvre des dispositions de la résolution 1872 (2009) et des paragraphes 82 à 86 du rapport spécial sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/210)

A. Bilan de la mise en œuvre de l'approche progressive

27. Dans sa résolution 1872 (2009), le Conseil de sécurité m'a demandé de prendre les mesures énoncées aux paragraphes 82 à 86 de mon rapport du 16 avril 2009 (S/2009/210), qui constituaient une approche en trois phases selon laquelle les Nations Unies poursuivraient leurs objectifs principaux concernant le volet politique, le volet sécurité et le volet relèvement, tout en continuant à œuvrer dans le sens du déploiement d'une opération de maintien de la paix le moment venu. On trouvera ci-après une évaluation des progrès réalisés au titre de la phase en cours, ainsi que des recommandations concernant les phases suivantes.

28. Dans le cadre de la première phase de l'approche progressive, les Nations Unies ont poursuivi les activités qui leur ont été confiées, par l'intermédiaire des équipes et des bureaux basés à l'extérieur de la Somalie ainsi que des partenaires établis dans le pays, et en organisant plus fréquemment à Mogadiscio, à Hargeisa et dans d'autres régions accessibles des missions de fonctionnaires internationaux de l'ONU, notamment de hauts responsables du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, du Département de la sûreté et de la sécurité et des fonds, organismes et programmes des Nations Unies. En dépit des conditions de sécurité difficiles, il a été possible de mettre en place un cycle de missions à Mogadiscio pour exécuter des tâches spécifiques et faciliter l'interaction avec le Gouvernement fédéral de transition, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres partenaires. Après une accalmie des affrontements en juillet, les fonctionnaires internationaux des Nations Unies, y compris de hauts responsables, ont repris les missions à Mogadiscio au rythme de deux par semaine en moyenne, en juillet et en août. Dans l'intervalle, les programmes humanitaires et autres programmes essentiels se sont poursuivis dans la plupart des régions de la Somalie, un total de 700 à 800 fonctionnaires internationaux des Nations Unies étant déployés dans tout le pays, y compris dans le « Puntland » et le « Somaliland ». Les activités entreprises au titre de cette phase sont décrites aux paragraphes 32 à 73 du présent rapport.

29. Les préparatifs se poursuivent en vue de la deuxième phase de l'approche progressive, qui préconise une présence allégée des Nations Unies à Mogadiscio. Conformément aux recommandations formulées dans mon précédent rapport, cette phase sera mise en œuvre progressivement et la présence des Nations Unies pourra être élargie ou réduite en fonction de la situation sur le plan de la sécurité. À ce jour, un nombre limité de fonctionnaires internationaux, y compris des fonctionnaires de l'ONU, a été autorisé à passer la nuit dans la zone de l'aéroport contrôlée par l'AMISOM pendant de courtes périodes. Le personnel de l'UNPOS et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a ainsi été en mesure de travailler en plus étroite coopération avec les partenaires du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM et de surveiller l'exécution des

activités prescrites par les résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009). Les missions effectuées à Mogadiscio par des fonctionnaires internationaux des Nations Unies demeurent toutefois extrêmement dangereuses. Compte tenu de l'attentat dont le siège de l'AMISOM a été la cible le 17 septembre, on a entrepris de revoir le dispositif de sécurité pour les missions des Nations Unies à Mogadiscio. Pour permettre l'élargissement des programmes essentiels du PAM et de l'UNICEF, le nombre de fonctionnaires recrutés au plan national en poste à Mogadiscio est passé de 14 à 18.

30. L'évaluation des risques en matière de sécurité à Mogadiscio a été actualisée en août, confirmant à nouveau la phase V du plan de sécurité (évacuation). Le Département de la sûreté et de la sécurité a également entrepris de revoir la phase IV du plan de sécurité (programmes d'urgence), en cours, dans d'autres régions du sud et du centre de la Somalie, compte tenu de la détérioration de la situation en matière de sécurité. Conformément aux politiques actuelles de l'ONU en matière de sécurité, l'affectation de fonctionnaires internationaux de l'ONU à titre permanent à Mogadiscio exigerait que la phase de sécurité soit ramenée du niveau V au niveau IV, ce qui suppose à son tour une amélioration sensible des conditions de sécurité. Compte tenu de la situation, la deuxième phase de l'approche progressive à Mogadiscio sera d'abord exécutée en déployant le personnel international dans le cadre de missions et pour des périodes limitées, en fonction des priorités de programmes. La construction de logements, de bureaux et d'installations médicales sécurisés, bien qu'étant un préalable essentiel à l'exécution de la deuxième phase, dépendra de la situation en matière de sécurité sur le terrain.

31. Il est dans le même temps indispensable que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie soit représenté comme il convient dans toutes les régions de la Somalie, selon les impératifs de sécurité. Des plans ont été élaborés en vue d'ouvrir des bureaux régionaux d'abord chargés des affaires politiques, des droits de l'homme, des affaires civiles et d'autres activités dans tout le pays, y compris le « Puntland » et le « Somaliland », si les conditions en matière de sécurité le permettent.

B. Renforcement du processus politique

32. Conformément à la demande exprimée par le Conseil de sécurité au paragraphe 2 de la résolution 1872 (2009), mon Représentant spécial a continué d'œuvrer avec la communauté internationale à faciliter la réconciliation en Somalie et à consolider le processus de paix. Sous sa direction, et de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents, l'UNPOS a continué de s'employer à atteindre les principaux objectifs du volet politique décrit au paragraphe 42 a) de mon rapport du 16 avril 2009, notamment le renforcement des moyens des administrations publiques et la prise en compte des droits de l'homme dans tous les aspects du processus de paix.

Bons offices et réconciliation

33. Le 20 juillet, mon Représentant spécial a participé à une réunion consultative avec les pays fournisseurs de contingents à l'Union africaine et les partenaires internationaux (voir par. 9). Les participants à la réunion ont pris note qu'il fallait assurer la cohérence des activités du Gouvernement fédéral de transition et obtenir

le plein appui du public au processus de paix de Djibouti, en soulignant que le manque de cohérence au sein du Gouvernement s'était traduit par l'absence d'une autorité claire pour les forces de sécurité.

34. À l'appui des efforts engagés par le Gouvernement fédéral de transition pour former une administration sans exclusive, mon Représentant spécial a reçu une délégation du groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ) le 22 juillet. À cette occasion, des vues ont été échangées sur la manière dont les Nations Unies pourraient contribuer au renforcement de l'accord de coopération signé entre l'ASWJ et le Gouvernement fédéral de transition, et il a été convenu d'organiser un atelier sur le renforcement des capacités pour aider l'ASWJ à consolider les institutions chargées de la sécurité et de la justice dans les zones qu'il contrôle.

35. Le 9 août, après la rencontre entre la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, et le Président Sharif, mon Représentant spécial a organisé une réunion de synthèse avec la délégation américaine, une délégation somalienne composée de membres du Parlement, de représentants des femmes et des personnes âgées, et d'un représentant de l'Union africaine. La délégation somalienne a insisté sur l'importance de la réunion entre le Président Sharif et la Secrétaire d'État américaine, dont les Somaliens s'étaient beaucoup réjouis, qu'ils se trouvent en Somalie ou à l'étranger. La délégation a également insisté sur la nécessité d'appuyer le Gouvernement fédéral de transition, en particulier ses efforts dans le domaine de la sécurité.

36. Le 10 août, dans le cadre des efforts qu'il déploie envers les régions autonomes, mon Représentant spécial a rendu compte au Président du « Puntland », Abdirahman Mohamed Mohamud Farole, de la visite de la Secrétaire d'État américaine, et discuté de la nécessité de maintenir le contact entre les représentants du Gouvernement fédéral de transition et le « Puntland ».

37. Mon Représentant spécial adjoint s'est rendu à Hargeisa du 1^{er} au 3 septembre 2009. Il y a rencontré de hauts responsables du Gouvernement, y compris le Président Riyale, des représentants de l'opposition et des acteurs de la société civile. Tous les interlocuteurs ont reconnu que le « Somaliland » était actuellement confronté à une grave crise électorale mais ont réitéré la capacité de la communauté de résoudre de tels problèmes sans interférence de l'extérieur, en exprimant le sentiment optimiste que l'on trouverait rapidement une solution. Les autorités, les acteurs politiques et la société civile ont accueilli favorablement le projet de l'UNPOS visant à élargir sa présence à Hargeisa et à renforcer l'action politique des Nations Unies dans la région, à l'appui des activités engagées dans le domaine humanitaire et en matière de développement. L'UNPOS et le gouvernement régional du « Somaliland » ont convenu d'instaurer un partenariat constructif concernant les affaires politiques et civiles, les droits de l'homme et le secteur de la sécurité.

Gouvernance et renforcement des capacités

38. Pour soutenir le processus de rédaction de la constitution, les Nations Unies et un groupe de partenaires ont dispensé au Gouvernement fédéral de transition des conseils sur les bonnes pratiques fondées sur les enseignements retirés de l'histoire constitutionnelle et du contexte politique somaliens. Les Nations Unies ont ensuite organisé à Nairobi, et coordonné, un programme d'initiation à l'intention du personnel du Ministère de la Constitution et des affaires fédérales nouvellement créé. Elles ont aussi facilité les efforts déployés pour actualiser la loi précisant les

rôles et les responsabilités des principaux organes constitutionnels, en mettant l'accent sur la Commission constitutionnelle fédérale indépendante. En juillet et en août, les Nations Unies ont contribué au succès de la visite en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Rwanda de 13 directeurs généraux du « Somaliland », destinée à présenter les meilleures pratiques régionales en matière de réforme de l'administration publique.

39. Le renforcement des capacités demeure une priorité de premier rang pour faire avancer le processus de paix de Djibouti. À cette fin, l'UNPOS et le PNUD ont entrepris de recentrer les programmes existants pour privilégier les Ministères que le Premier Ministre a désignés comme prioritaires, à savoir les Ministères de l'intérieur, de la défense, de la sécurité nationale, de la planification, de la reconstruction, de la finance et de l'information. Un programme axé sur la formation du personnel clef et le déploiement de conseillers techniques est en cours de finalisation; il sera essentiellement financé par la diaspora somalienne par l'intermédiaire du projet permettant aux expatriés somaliens qualifiés d'apporter un appui.

Droits de l'homme

40. À l'appui des efforts visant à intégrer les droits de l'homme dans tous les aspects du processus de paix, l'UNPOS a soumis à l'examen du Gouvernement fédéral de transition un projet de cadre de coopération technique et d'assistance dans le domaine des droits de l'homme. Ce cadre, sous réserve d'une approbation finale, prévoit le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au sein du Gouvernement fédéral de transition et de la magistrature, de la police, du système pénitentiaire et du système judiciaire; l'établissement de rapports, la surveillance et le plaidoyer; et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Il porte également sur le soutien à la lutte contre l'impunité, à la justice et à la réconciliation. Des projets sont en cours pour accroître la participation à des activités similaires avec les autorités au « Somaliland » et dans le « Puntland ».

41. Les 17 et 18 août, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Gouvernement suisse, l'UNPOS a organisé la deuxième conférence sur le thème de la « Lutte contre l'impunité aux fins de l'instauration de la justice et de la réconciliation », au titre de l'article 9 de l'Accord de Djibouti. La conférence, qui a réuni des représentants du Gouvernement fédéral de transition, des membres du Parlement fédéral de transition et des représentants de la société civile, a mis en évidence l'importance d'un gouvernement fort pour établir les institutions qui permettront de mettre fin à l'impunité actuelle et passée, et la nécessité de sensibiliser le public aux droits de l'homme fondamentaux en Somalie. Les participants ont convenu d'organiser une conférence de suivi pour élaborer plus avant les propositions relatives aux atrocités passées, compte tenu des problèmes liés à la sécurité et à la protection.

C. Appui au déploiement intégral et au renforcement de l'AMISOM

42. En août, l'AMISOM a achevé le déploiement de son sixième bataillon, constitué de 850 soldats burundais. Au 10 septembre 2009, les effectifs s'élevaient à quelque 5 217 hommes, soit 65 % des effectifs prescrits, regroupés en trois

bataillons ougandais et trois bataillons burundais. Au cours de la période considérée, l'Ouganda et le Burundi ont chacun annoncé à l'Union africaine l'envoi d'un bataillon supplémentaire, et l'Union africaine a également reçu l'annonce de l'envoi de 400 agents des forces spéciales de Djibouti. Les principaux donateurs ont exprimé leur volonté de fournir un appui logistique, du matériel et une aide à la rémunération pour rendre possible le déploiement. Le Ghana, le Mali, le Nigéria et l'Afrique du Sud ont également offert à l'Union africaine de détacher des officiers à l'état-major de l'AMISOM. Je me félicite de toutes ces contributions et j'encourage les intéressés à concrétiser leurs engagements sans tarder. Dans son plan d'action du 31 août, l'Union africaine demandait aux États membres qui avaient promis des troupes de mettre celles-ci à disposition le plus rapidement possible, et aux autres États membres d'apporter à l'AMISOM tout l'appui requis.

43. L'Union africaine a continué d'enregistrer des avancées dans le recensement de fonctionnaires de police compétents pour constituer la composante de police prescrite de 270 hommes, et procède actuellement à Nairobi à la formation préalable au déploiement. À présent, 615 policiers (formateurs, conseillers et personnel d'encadrement) originaires du Ghana, du Nigéria, de Sierra Leone et d'Ouganda ont été provisoirement sélectionnés et mis en attente. Leur déploiement a toutefois été retardé en raison de la situation en matière de sécurité à Mogadiscio. Le commissaire de police de l'AMISOM a été transféré à Mogadiscio le 6 septembre 2009 et étudie avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie les modalités logistiques du déploiement progressif de la police de l'AMISOM.

44. Conformément au mandat énoncé dans la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité, les forces de l'AMISOM assurent la sécurité des sites stratégiques à Mogadiscio et la sécurité des déplacements des membres du Gouvernement fédéral de transition et des autres parties associées au processus de paix, notamment les délégations des Nations Unies; escortent les convois jusqu'à leur destination, pour permettre la livraison du matériel et des services du Bureau d'appui de l'ONU destinés à la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que la distribution d'une aide médicale de base et d'eau douce à la communauté locale; et assurent le soutien logistique de la Force de sécurité nationale somalienne en coopération avec le Gouvernement fédéral de transition. Dans son Plan d'action, l'Union africaine demandait en outre au Conseil de paix et de sécurité (CPS) de réviser le mandat de l'AMISOM, en particulier en ce qui concerne son effectif autorisé, et de revoir ses moyens logistiques, afin de lui permettre d'apporter une assistance accrue au Gouvernement fédéral de transition et de faciliter l'extension de son autorité.

45. Les forces de l'AMISOM sont actuellement déployées au port et à l'aéroport, à la Villa Somalia, à l'ancienne université et à l'école militaire ainsi que dans d'autres lieux stratégiques à Mogadiscio. L'Union africaine étudie également la mesure dans laquelle la présence de l'AMISOM peut être étendue au-delà de Mogadiscio pour inclure des zones clefs de grande importance que l'on a entrepris de recenser. Le Département des opérations de maintien de la paix aide l'Union africaine à élaborer des plans d'urgence à cet égard, à sa demande.

46. Après que l'Assemblée générale ait approuvé le budget de 139 millions de dollars pour l'appui à l'Union africaine et à l'AMISOM, en juin 2009, le Département de l'appui aux missions, par l'intermédiaire du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, a entrepris de mettre en

place le dispositif de soutien à l'AMISOM. Les activités majeures durant la période considérée ont inclus l'établissement d'un réseau sécurisé de communication stratégique reliant l'état-major de l'AMISOM à Mogadiscio et le siège de la Mission de l'AMISOM à Nairobi et assurant la totalité des services disponibles dans le cadre du réseau mondial du Secrétariat de l'ONU. Outre les communications, la sécurité de la mission s'en est trouvée améliorée du fait que l'on ne dépend plus des services commerciaux d'Internet ni des téléphones cellulaires.

47. Le personnel de l'AMISOM déployé à Mogadiscio consomme désormais des produits frais fournis par l'ONU, conformément aux normes relatives aux missions de maintien de la paix. L'amélioration des conditions de vie du personnel de l'AMISOM reste une priorité majeure. À court terme, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a déployé du matériel appartenant à l'ONU pour créer un centre de réfrigération, de manutention et de distribution des vivres pour tous les contingents. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a distribué 73 000 rations de combat et ration de vitamines à l'ensemble du personnel militaire pour compléter les rations de produits frais fournis localement. L'exécution des projets de construction de nouvelles installations sanitaires et de restauration est bien avancée.

48. Au cours de la période considérée, une maladie non identifiée a touché plus de 200 soldats de l'AMISOM et fait 7 victimes, 93 soldats ayant dû être rapatriés dans leur pays d'origine ou à l'hôpital de niveau III de Nairobi. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a organisé des enquêtes menées par une équipe médicale spécialisée venue du Burundi, des experts venus d'Ouganda, le Centre for Disease Control américain et l'Organisation mondiale de la Santé, qui ont recueilli des échantillons de sang dans les différents camps afin de les analyser. L'on continue d'enquêter sur la cause de la maladie, et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a donné la priorité aux mesures visant à améliorer l'hygiène et les installations de cuisine.

49. En août, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a livré à l'AMISOM, à Mogadiscio, du matériel stratégique essentiel d'une valeur de 4 millions de dollars. Il s'agissait d'unités de communications stratégiques, de véhicules blindés, de bâtiments en préfabriqué, de matériel de manutention, de camions équipés de systèmes de chargement palettisé, du premier de deux camions de pompiers et de secours d'aéroport, d'une unité atelier et de pièces détachées. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a également achevé de déployer le matériel de radiodiffusion pour Mogadiscio et Nairobi, mettant ainsi en place l'architecture technique nécessaire à la transmission radio, ce qui contribuera à l'exécution du plan de communication stratégique de l'AMISOM.

50. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a dispensé à 60 soldats ougandais une formation en matière de communications, d'intervention médicale, de contrôle des déplacements, de gestion des biens et de génie, et ces soldats ont été déployés à Mogadiscio, avec un contingent burundais qui a suivi la même formation, en tant qu'éléments d'une nouvelle unité de soutien à la Force. D'autres soldats de l'AMISOM ont reçu une formation spécialisée à la lutte anti-incendie, à l'utilisation du matériel, à la gestion des rations de l'ONU, aux communications et à la coordination logistique. De nouveaux besoins en matière de formation sont définis en coordination avec l'AMISOM.

51. Le mémorandum d'accord entre l'Union africaine et l'ONU, définissant les responsabilités et les obligations générales des deux parties à l'appui de l'AMISOM, a été signé le 12 juillet 2009. Des accords spécifiques de mise en œuvre sont à l'étude. Des dispositions ont par ailleurs été prises pour installer le siège du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie à l'intérieur du site de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et pour utiliser la base de soutien d'Entebbe comme zone de rassemblement des troupes aux fins du déploiement rapide de l'AMISOM et pour accueillir la formation des troupes de l'AMISOM. Le Gouvernement kenyan a accueilli favorablement l'idée de la création d'une base de soutien logistique à Mombasa, et le projet de construction de la base de soutien avancé se poursuit. Dans l'intervalle, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a ouvert une base temporaire dans des locaux commerciaux qu'il a loué, ce qui était essentiel pour assurer le lancement rapide du module de soutien de l'AMISOM.

52. Conformément aux plans concernant le passage des dispositions transitoires à des contrats à long terme de l'ONU, le Département de l'appui aux missions a obtenu un contrat pour la livraison des rations, qui est maintenant opérationnel. Les contrats relatifs au carburant et à l'évacuation sanitaire sont à l'étude et ceux qui concernent la construction de logements en préfabriqué seront bientôt signés. Une offre commerciale pour la construction de l'hôpital de niveau II et du siège de la Force est également à l'étude. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a mis en place un centre inclusif d'opérations d'appui aux opérations, dont font partie des officiers de liaison de l'Union africaine, de l'AMISOM, des pays fournisseurs de contingents et des donateurs bilatéraux, pour guider la transition de l'appui bilatéral à la mise en place de l'intégralité du dispositif d'appui logistique des Nations Unies. Cela permettra d'éviter toutes lacunes ou tous doubles emplois dans l'appui fourni par l'AMISOM. La mise en œuvre du dispositif dépendra des conditions de sécurité sur le terrain.

53. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a rapidement réagi aux attentats du 17 septembre. Les dispositions prises sans tarder pour organiser les vols, l'envoi d'ambulances et les hospitalisations ont permis d'évacuer les personnes grièvement blessées vers les installations médicales de plus haut niveau de Nairobi et Entebbe dans un délai de moins de huit heures après les attentats et avant la tombée de la nuit. Le lendemain matin, les blessés graves et les morts ont été rapidement transportés à Nairobi et dans leurs pays d'origine.

54. Conformément à la résolution 1872 (2009), l'équipe de planification des Nations Unies à Addis-Abeba a continué de fournir au siège de l'AMISOM un appui à la planification et aux activités s'agissant du déploiement et des opérations. L'équipe de planification des Nations Unies a aidé la structure de planification stratégique et de gestion de l'AMISOM à organiser le déploiement de bataillons supplémentaires venus d'Ouganda et du Burundi et à assurer une liaison avec les pays qui fournissent des contingents à l'Union africaine pour faciliter des contributions supplémentaires. L'équipe a aussi appuyé la sélection préalable au déploiement du personnel de police de l'AMISOM; examiné les principes régissant les opérations de police et les plans de déploiement; et coopéré avec les parties prenantes pour définir les responsabilités, les objectifs et les délais relatifs à la mise en place de la police.

55. Le Service de la lutte antimines (SLAM) de l'ONU a continué de renforcer les capacités de l'AMISOM en matière de neutralisation des engins explosifs (NEDEX), qui est un impératif prioritaire pour assurer la sécurité de la force et faire aller de l'avant l'exécution de son mandat. L'Ouganda a désigné 18 soldats qui suivront une formation de six semaines au sein de l'AMISOM. Le Burundi devrait désigner des soldats aux mêmes fins. Le matériel nécessaire, les sites de formation temporaires et les entrepôts d'explosifs se trouvent à Mogadiscio, et la construction d'un poste de commandement et d'un centre de formation permanents devrait être achevée d'ici à février 2010.

D. Renforcement des institutions somaliennes chargées de la sécurité et mise au point d'une stratégie nationale en matière de sécurité

56. L'ONU continue d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre en place des institutions de transition chargées de la sécurité et à s'acheminer vers une stratégie nationale en matière de sécurité conformément à la résolution 1872 (2009). Bien que l'accent continue d'être mis sur les besoins à court terme des forces nationales de sécurité et de police afin de leur permettre d'endiguer les menaces immédiates à la sécurité, des progrès importants ont été faits s'agissant de la coordination de l'assistance internationale et de la formation d'un consensus en vue de la mise en place d'un cadre de politique générale. L'UNPOS a également continué de renforcer ses capacités spécifiques dans le secteur de la sécurité en application de la résolution 1863 (2009). Le Département des opérations de maintien de la paix recherche actuellement des experts de la réforme des forces de police, de l'armée et du secteur de la sécurité ainsi que des spécialistes de la justice et des questions pénitentiaires qui pourraient être affectés à l'UNPOS. Dans l'entretemps, deux membres de la Force de police permanente ont été déployés auprès de l'UNPOS en août afin de soutenir les activités de renforcement des capacités de la police.

Politique et coordination

57. Le 25 juillet, le Comité mixte de sécurité de la Somalie a tenu sa première réunion au quartier général des forces de l'AMISOM à Mogadiscio. Une deuxième réunion a eu lieu le 12 août. Le Comité reconstitué comprend les Ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral de transition, le Chef d'état-major de l'armée, le chef de la police et le responsable des services nationaux de renseignement. La communauté internationale est représentée par l'UNPOS, l'AMISOM et d'autres partenaires internationaux tels que la Ligue des États arabes et l'IGAD. Dans le cadre de son nouveau mandat, le Comité mixte créera des groupes de travail chargés d'étudier les questions touchant l'armée, la police et le secteur de la sécurité civile et d'autres questions ayant trait à l'état de droit. Ce mandat comprend la coordination de l'appui apporté par les donateurs au secteur de la sécurité, la mise au point des politiques et la réorganisation générale des forces de sécurité somaliennes. Le Comité prévoit à terme d'élargir ses activités pour aborder des questions telles que les droits de l'homme et la justice, et de contribuer à la création d'un état de droit viable.

58. Les 14 et 15 juillet, l'UNPOS, l'AMISOM, l'IGAD et la Ligue des États arabes ont tenu une réunion avec les donateurs à Nairobi afin de coordonner les contributions en nature faites par les donateurs sous forme de formation et d'assistance aux forces de sécurité. La réunion a permis d'identifier les besoins prioritaires de l'armée, de la police et de la fonction publique et d'établir un cadre de mise en œuvre, notamment des mécanismes de coordination.

59. En août, l'UNPOS, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Commission européenne, l'Union africaine et le Gouvernement fédéral de transition ont procédé de concert à une évaluation du secteur de la sécurité en Somalie. Cette évaluation permettra de déterminer les besoins immédiats en matière de sécurité du Gouvernement fédéral de transition et servira de base à l'élaboration des plans relatifs à l'assistance internationale. Les premières conclusions devraient être tirées en octobre 2009. Les recommandations seront mises en œuvre conjointement par l'intermédiaire du Comité mixte de sécurité.

60. Du 1^{er} au 5 août, en consultation avec le Gouvernement fédéral de transition, l'UNPOS a organisé une réunion à Washington avec d'anciens officiers de police et militaires somaliens de haut rang. Les participants ont examiné diverses options permettant de restructurer les forces de sécurité et de police somaliennes conformément à l'Accord de Djibouti. Ils ont fait de nombreuses recommandations portant sur des questions telles que le dispositif national de sécurité, les problèmes que représentent l'extrémisme et la piraterie et les modalités de désarmement, démobilisation et réintégration. Les participants ont également prié le Gouvernement fédéral de transition de demander à d'anciens militaires et officiers de police de haut rang et sous-officiers supérieurs de prendre part à l'amélioration du secteur de la sécurité en Somalie et encouragé l'ONU et la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition.

Armée

61. Les priorités immédiates du Gouvernement fédéral de transition sont de rassembler les forces gouvernementales et les milices locales progouvernementales dans le cadre d'un dispositif de commandement unifié, de faciliter la formation des forces nationales de sécurité en choisissant des recrues qui feront partie d'une force de 6 000 hommes, de coordonner la formation et la réintégration à Mogadiscio après la formation et de contribuer à la fourniture de la formation; de déployer et soutenir les nouvelles forces nationales de sécurité et de planifier des opérations « transitoires » de désarmement, démobilisation et réintégration afin de tenir compte des anciens insurgés qui ont déserté Al-Shabaab et d'autres éléments armés. La conception de ces plans intérimaires n'en est qu'au début et doit bien prendre en compte la nécessité de faire progresser le processus de paix et les attentes susceptibles d'en résulter. L'ONU entend aider le Gouvernement fédéral de transition à planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les programmes associés et à mettre au point une stratégie globale portant tant sur cette question que sur la maîtrise des armements en Somalie lorsque la situation le permettra.

62. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Gouvernement fédéral de transition a commencé, avec l'aide de l'AMISOM, à restructurer ses forces et à les placer sous un commandement unifié. Celles-ci font actuellement

l'objet d'un enregistrement, aux fins de la formation, du versement d'une solde et de la fourniture d'un équipement de base. Plusieurs donateurs ont commencé à offrir une formation militaire initiale en coordination avec le Comité mixte de sécurité. Plus de 600 soldats du Gouvernement fédéral de transition ont bénéficié d'une formation individuelle de base à Djibouti, dans le cadre d'initiatives lancées par les Gouvernements français et djiboutien. Par ailleurs, les États-Unis ont permis à 750 recrues du Gouvernement fédéral de transition de se rendre par avion en Ouganda où elles ont suivi un programme de formation de neuf mois. Le Comité mixte de sécurité étudie les offres faites par plusieurs autres donateurs, en particulier de la région, dans le domaine de la formation. Le Gouvernement fédéral de transition aura également à équiper ses troupes, à leur fournir des uniformes et des allocations de formation et à harmoniser la teneur et la durée de la formation.

Police

63. La formation et le renforcement des capacités de la Force de police somalienne continuent dans les trois régions qui composent la Somalie. Dans le cadre du programme du PNUD sur l'état de droit et la sécurité, 600 recrues de la Force de police somalienne reçoivent une formation de base à l'école de police d'Armo, en « Puntland », dispensée par 80 formateurs somaliens. En collaboration avec l'AMISOM, le programme de formation a été révisé et comprend des modules sur les droits de l'homme, la problématique hommes-femmes, le VIH/sida, la police communautaire, la protection des enfants et la violence sexuelle et sexiste. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, 55 commissaires de police du « Puntland » ont également bénéficié d'une formation. Au « Somaliland », l'école de police de Mandera a été modernisée avec l'appui du PNUD.

64. Le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale prévoient de former 1 000 nouvelles recrues à l'école nationale de police de Mogadiscio en octobre, si la situation en matière de sécurité le permet. À cet effet, l'ONU a commencé à fournir des uniformes au personnel de la Force de police somalienne et à rénover les centres de formation. L'AMISOM a continué d'évaluer des centres se trouvant dans des pays voisins au cas il s'avérerait nécessaire d'y avoir recours. Les officiers de police formés autrement que dans le cadre du programme du PNUD bénéficieront de trois semaines de formation supplémentaires grâce à l'AMISOM pour remplir les conditions requises pour le versement de la solde du PNUD. Le groupe de travail technique sur la police du Comité mixte de sécurité coordonnera le processus.

65. L'ONU et l'AMISOM collaborent avec le Gouvernement fédéral de transition pour créer des mécanismes de responsabilisation de la Force de police somalienne. Les parties prenantes nationales et internationales sont convenues de critères de sélection et de procédures de tri ainsi que de la nécessité d'assurer une représentation équitable des clans et des communautés. Le PNUD a également facilité la formation des membres d'un nouveau groupe des normes professionnelles au sein de la Force de police somalienne. Dans l'entretemps, les comités consultatifs de la police de Mogadiscio ont facilité le recyclage d'officiers de haut rang dans les domaines des droits de l'homme et du traitement des détenus.

66. L'ONU a commencé à s'intéresser au problème de la criminalité organisée qui menace la paix en Somalie et la stabilité régionale. À la suite d'une visite d'évaluation en Somalie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est

convenu de renforcer les capacités de la police somalienne dans le cadre du programme du PNUD sur l'état de droit et la sécurité et a commencé à évaluer les besoins supplémentaires au « Puntland » et au « Somaliland ».

Justice et système pénitentiaire

67. L'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies s'efforcent d'harmoniser leurs approches respectives et d'assurer cohérence et synergie pour ce qui est des activités de réforme de la justice et du système pénitentiaire. La principale préoccupation est de mettre au point des programmes et projets spécifiques promouvant la prééminence du droit tout en ayant des incidences positives sur la vie des Somaliens. À cette fin, une équipe d'experts se rendra à Nairobi en novembre pour aider l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies à formuler une feuille de route promouvant les principes du droit sur une période de trois ans.

68. Les problèmes de sécurité ont entravé la mise en œuvre des programmes concernant la justice et les questions pénitentiaires. Les partenaires des Nations Unies ont toutefois continué de collaborer avec la police et les services pénitentiaires et à fournir des services d'assistance judiciaire aux groupes vulnérables. La coalition des organisations communautaires de femmes a fourni à 80 officiers de la Force de police somalienne et à 40 gardiens de la prison centrale de Mogadiscio une formation portant sur les droits de l'homme et la justice, notamment la détention provisoire, les enquêtes pénales, l'assistance judiciaire, la représentation en justice, la détention et le traitement des prisonniers. Elle a également organisé une réunion à l'intention de 75 avocats, parlementaires et spécialistes de l'Islam à Mogadiscio sur l'assistance judiciaire, l'accès à la justice des groupes vulnérables et l'intégration éventuelle de la loi séculaire et de la charia en Somalie.

E. Activités humanitaires, redressement et développement

69. En dépit de l'accès limité et de la réduction de l'espace humanitaire, l'ONU et ses partenaires ont continué de fournir une assistance à ceux qui en avaient besoin. Depuis avril, elle a fourni en moyenne chaque mois 35 600 tonnes de denrées alimentaires à plus de 2 millions de Somaliens touchés par la sécheresse et les conflits. Depuis le mois d'avril, plus de 163 500 tonnes de produits alimentaires divers sont arrivées en Somalie. Après la création de 100 nouveaux centres d'alimentation visant le rétablissement des enfants souffrant de malnutrition, la mise en place de centres d'alimentation sélective aide chaque mois quelque 82 000 enfants sous-alimentés. Environ 27 000 colis d'articles non alimentaires ont été distribués à Mogadiscio et dans ses environs aux personnes déplacées depuis le début de mai. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a continué de fournir, dans de bonnes conditions de sécurité, des services vitaux partout en Somalie, transportant en moyenne plus de 1 330 travailleurs humanitaires et 16 tonnes d'équipement pour le compte des organismes des Nations Unies et des ONG chaque mois.

70. Le 15 août, l'ONU a mené à bien une mission dans le couloir d'Afgooye où se trouvent environ 500 000 personnes déplacées. Cette mission, la première à Afgooye en plus d'un an, a permis d'instaurer un dialogue avec les groupes armés sur les arrangements à prendre en matière de sécurité et les liens de communication

nécessaires aux prochaines missions techniques et programmatiques. Le 7 septembre, une mission humanitaire à Mogadiscio a permis de faire une évaluation rapide de la situation dans les camps de déplacés et des services fournis par le biais de deux grands hôpitaux. Des protocoles concernant la sécurité sont actuellement mis au point et l'on espère que d'autres missions humanitaires seront organisées dans un avenir proche.

71. En Somalie du centre et du sud et au « Puntland », 776 000 enfants de moins de 5 ans et 644 000 femmes en âge de procréer ont bénéficié avant juin 2009, de services de santé essentiels, notamment d'une vaccination contre la rougeole et la polio. Les régions de Benadir et du Shabelle inférieur et le district de Kismayo ont été tenus à l'écart du fait des problèmes de sécurité. Grâce aux ONG partenaires et aux autorités locales, dans l'ensemble du pays, plus d'un million d'enfants de moins de 5 ans et 800 000 femmes en âge de procréer ont bénéficié de ces services cette année. Entre janvier et juin, de l'eau a été fournie à plus de 423 000 personnes victimes de la sécheresse ou des déplacements forcés, surtout dans le sud et le centre du pays.

72. À la fin de l'année scolaire, en mai et juin 2009, 11 077 enfants d'âge scolaire, dont 4 597 filles, fréquentaient des écoles créées dans le cadre de la situation d'urgence à Mogadiscio. Dans le couloir d'Afgooye, 33 027 enfants, dont 18 044 filles, sont allés en classe dans des tentes et autres établissements créés dans l'urgence jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il s'agit là d'une augmentation de 100 % du nombre d'élèves fréquentant des établissements temporaires à Mogadiscio et Afgooye par rapport à la fin de 2008.

73. Dans l'ensemble du pays, l'ONU a continué de renforcer les capacités des fonctionnaires et des autorités locales, élaborant des politiques appropriées et les cadres législatifs nécessaires à l'administration publique au niveau local et central, établissant des systèmes efficaces de gestion des finances publiques, notamment de budgétisation, de comptabilité et d'audit et fournissant une infrastructure physique et un soutien opérationnel. Du fait de l'intensification du conflit dans le sud et le centre du pays, les activités prévues par les conseils de district dans le cadre du processus de renforcement de la paix au niveau des districts, notamment à Mogadiscio, n'ont pu se poursuivre. L'ONU a de nouveau axé ses interventions sur la qualité des services fournis sur six districts cibles au « Somaliland » et quatre au « Puntland ». En septembre, des processus de planification et de budgétisation intégrés et faisant appel à la participation au niveau des districts commenceront dans le premier groupe de districts ciblés afin de préparer la mise en œuvre du projet d'investissement de 2010.

IV. Observations et recommandations

74. Au cours de ces derniers mois, le Gouvernement fédéral de transition a fait fi des menaces contre son existence par des forces extrémistes et bénéficié d'un important soutien, tant national qu'international. Bien qu'il existe encore de nombreux problèmes à résoudre, des progrès encourageants ont été faits sur la voie de la réalisation des objectifs politiques et des objectifs de sécurité définis dans mon rapport d'avril, à savoir : promouvoir la réconciliation nationale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes d'opposition; renforcer les capacités nécessaires à une bonne gouvernance locale; rédiger la

Constitution; intégrer les droits de l'homme dans divers aspects du processus de paix; et créer un dispositif national de sécurité. Je demande instamment au Gouvernement fédéral de transition de ne pas dévier de la voie qu'il s'est choisie et je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce son appui et soutienne sans faillir le Gouvernement.

75. L'ONU appuie pleinement l'Union africaine et l'AMISOM et s'engage à continuer de soutenir le déploiement et les opérations de l'AMISOM. Elle ne sera pas découragée par les attaques violentes lancées par les insurgés et continuera d'apporter son appui à l'AMISOM, au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien afin de faciliter la réconciliation et de consolider le processus politique. Comme l'a montré l'attentat-suicide du 17 septembre contre le quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio, il demeure essentiel de stabiliser la sécurité dans la capitale si l'on veut appuyer le processus de paix. Un environnement plus sûr faciliterait également la fourniture de l'assistance humanitaire. À cet égard, je rappelle l'appel que j'ai lancé à la communauté internationale pour qu'elle renforce encore l'appui qu'elle apporte à l'AMISOM et aux forces de sécurité du Gouvernement.

76. J'ai été particulièrement consterné par l'attentat perpétré le 17 septembre à Mogadiscio, qui a fait de nombreuses victimes dans les forces de l'AMISOM – dans les contingents burundais et ougandais – et parmi le personnel gouvernemental et civil. J'offre mes sincères condoléances à la famille des victimes de l'attentat perpétré contre le quartier général de la Mission. Je souhaite également exprimer ma sympathie à ceux qui ont été blessés pendant l'attentat. Que des soldats trouvent la mort ou soient blessés en travaillant en faveur de la paix en Somalie et que des civils soient pris entre deux feux est une nouvelle extrêmement affligeante.

77. Pour continuer à progresser sur la voie de la paix, il faut que le Gouvernement fédéral de transition soit mieux à même de renforcer son autorité, de fournir des services administratifs et des services de base et de gérer la transition avec efficacité. Le soutien continu de la communauté internationale constituera une contribution clef à cette fin. La poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti est essentielle. Je me félicite à cet égard de l'engagement pris par le Président Cheik Sharif Ahmed et son gouvernement de gérer la Somalie de façon intégrée et demande instamment une fois de plus aux groupes d'opposition qui ne sont pas encore inclus dans le processus de paix de Djibouti de se joindre au processus de réconciliation pour le bien du pays. Je demande également instamment aux États, organisations et individus qui sont en mesure de le faire de faire comprendre à tous les groupes somaliens qui ne participent pas encore au processus de paix de déposer les armes et de prendre part au dialogue politique et au processus de réconciliation.

78. Je rends hommage à l'AMISOM qui continue de jouer un rôle vital dans un environnement très difficile et souvent dangereux. Face à la recrudescence récente des attentats, l'AMISOM a joué un rôle critique en regroupant les insurgés et continue de protéger les installations vitales de Mogadiscio. J'appelle de nouveau la communauté internationale à honorer rapidement tous ses engagements en faveur de l'AMISOM. L'Union africaine doit s'employer activement à déployer des troupes supplémentaires pour que les capacités de l'AMISOM atteignent le niveau autorisé et créer un mécanisme de gouvernance stratégique permettant l'utilisation des fonds disponibles.

79. Je me félicite des contributions généreuses faites par les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble pour soutenir le renforcement des capacités des forces de police et de sécurité somaliennes. Pour être efficaces, ces efforts doivent être bien coordonnés et se fonder sur un cadre national et durable. J'encourage tous les donateurs à coopérer étroitement avec le Comité mixte de sécurité, à harmoniser leurs interventions et à soutenir le Comité en tant qu'entité susceptible de promouvoir la mise au point de la stratégie nationale en matière de sécurité préconisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1872 (2009).

80. Pendant que la communauté internationale s'emploie à soutenir l'AMISOM et le renforcement des capacités des forces de sécurité somaliennes, il convient également d'améliorer les capacités des divers organes compétents du Gouvernement fédéral de transition, notamment les institutions juridiques, judiciaires et pénitentiaires, le Parlement et la fonction publique. J'encourage le Gouvernement fédéral de transition à prendre des mesures résolues pour élargir et asseoir son autorité, restaurer l'ordre public et fournir des services de base à la population.

81. Je suis extrêmement préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire en Somalie. Les assassinats, les enlèvements et les menaces contre le personnel humanitaire ont rendu la fourniture de cette assistance extrêmement dangereuse alors que les combats et la sécheresse font que l'aide humanitaire qui sauve des vies est de plus en plus nécessaire. Je rends hommage aux travailleurs humanitaires qui œuvrent dans des conditions particulièrement dangereuses et condamne les attaques récentes dont ils ont fait l'objet et le pillage de leurs locaux, qui s'est traduit par la perte d'un matériel d'une importance vitale. Les rapports faisant état de violations des droits de l'homme et de bombardements effectués sans discernement des zones civiles sont également très préoccupants. Je demande instamment à toutes les parties au conflit de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et de protéger la population civile, notamment le personnel humanitaire. J'appelle toutes les parties à contribuer à créer des conditions permettant l'accès des travailleurs humanitaires dans de bonnes conditions de sécurité, en temps voulu et sans entrave et à coopérer avec les acteurs humanitaires à cet effet.

82. Le financement inadéquat des programmes humanitaires et des programmes de redressement prioritaires suscite également des inquiétudes. Je demande instamment une fois encore aux États Membres de soutenir le Processus d'appel global et le Plan de transition des Nations Unies pour la Somalie. Il est nécessaire d'éviter le bouleversement d'activités critiques, notamment la fourniture des denrées alimentaires de base dont dépend la population civile. Les incidences d'un tel bouleversement seraient graves pour les personnes déplacées et la stabilité régionale.

83. Je suis en outre préoccupé par la poursuite des activités criminelles, notamment le trafic de drogue et la contrebande d'armes qui permettent à certains individus d'accumuler des richesses importantes et menacent le processus de paix. Il s'agit là d'un fait inacceptable et j'appelle la communauté internationale à trouver moyen de remédier à ces activités illégales qui menacent la paix en Somalie et dans l'ensemble de la région.

84. L'Organisation des Nations Unies continuera de procéder par étapes, comme je l'indiquais dans mon rapport d'avril, notamment de soutenir le processus de paix, d'appuyer l'AMISOM, de reconstruire les institutions somaliennes chargées de la

sécurité et de renforcer le dialogue avec le « Somaliland » et le « Puntland ». Le personnel international des Nations Unies continuera de mener des missions à Mogadiscio pour veiller à la mise en œuvre des activités prévues. Les préparatifs du passage à la deuxième étape, ne devant laisser qu'une empreinte légère, ont déjà commencé. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle sur le terrain, les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité sont actuellement revues et améliorées. Le Département des opérations de maintien de la paix, en consultation avec l'Union africaine, peaufinera les dispositifs d'intervention existants, ce qui permettra, dans la mesure où la sécurité le permettra et où le Conseil de sécurité le décidera, d'effectuer la transition entre l'AMISOM et une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie.

85. Enfin, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial pour son dévouement continu en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Somalie. Je voudrais également rendre hommage ici aux efforts déployés par le personnel de l'UNPOS, et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que le personnel de toutes les autres organisations qui travaille dans des conditions très difficiles sur le terrain. Je demande aux Somaliens et aux États Membres de continuer à accorder à mon Représentant spécial leur appui et leur coopération indéfectibles.
